



# Politique d'achat et de consommation durable

Corepile est engagé depuis 2004 dans une certification ISO 14001 qui évolue aujourd'hui en labellisation ISO 26000.

A ce titre, nous souhaitons préciser les conditions dans lesquelles les supports de collecte et de communication diffusés par Corepile doivent être conçus et fabriqués :

- Limiter l'utilisation de substances toxiques dangereuses pour l'homme et l'environnement en choisissant par exemple des imprimeurs certifiés imprim'vert.
- Envisager la fin de vie des supports dès leur conception en utilisant notamment des matériaux recyclables.
- Limiter l'impact environnemental des fabrications et des livraisons en optimisant les emballages, le stockage, en groupant les expéditions ou en proposant des pièces détachées pour limiter les déchets.
- Limiter le gaspillage en distribuant les outils de communication de façon sélective aux personnes motivées.
- Dans la mesure du possible, anticiper les réglementations (ADR, résistance feu, contraintes des lieux recevant du public...).
- S'assurer que les sous-traitants respectent les droits de l'homme et le droit du travail ( pas de discrimination ou de travail illégal, accès à représentant social...).
- Recourir, lorsque cela est possible, aux entreprises de l'ESS.

